

**Rapport de la commission chargée d'étudier le
Rapport municipal N° 1-2016 au Conseil communal**

présentant

**l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à
la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le rapport municipal précité s'est réunie le 22 novembre 2016, à 19h30, dans la composition suivante :

M. Jean-Pierre ROSSET (PS), confirmé dans sa fonction de président,
Mme Geneviève NOSEDA GUIGNARD (PS),
Mme Nadia STEINER (Les Verts),
M. Georges BORER (PLR),
M. Philippe MAROLF (PLR),
M. Alexis TWINOMUGISHA BUCHANA (PS),
M. David STAUFFER (PDC), confirmé dans sa fonction de rapporteur.

La Municipalité est représentée par M. le Syndic Alain Gillièron.

Le président ouvre la séance en saluant la présence du Syndic et lui cède la parole pour présenter les différents objets du rapport. M. Gillièron rappelle que ce système de contrôle de l'état des motions et postulats est un vœu du Conseil communal lui permettant d'avoir ainsi une maîtrise des affaires en suspens. Il rappelle que la commission n'est toutefois compétente que pour examiner la question des délais et non le fond des différents sujets. Sur chacun des objets, il répond à des questions posées par les commissaires et apporte les commentaires suivants :

Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer

« Pour une dynamisation du Centre de Prilly »

L'objectif est, depuis longtemps, de réaliser une place conviviale autour de Pré Bournoud. Dans sa configuration actuelle, cet espace demeure provisoire, car directement lié aux travaux de réfection du Centre commercial. Un groupe de travail étudie les variantes d'aménagement de la place et la Municipalité devrait présenter des propositions à la fin de l'année 2017. Il est toutefois possible qu'au vu de ce délai, la première réponse apportée soit intermédiaire.

Plus que de prévoir une dérivation de la route du Chasseur, trop compliquée à réaliser, l'idée pourrait consister en une passerelle entre le Château et le Pré Bournoud. Dans l'étude des concepts par le Groupe de travail, les personnes à mobilité réduite sont évidemment prises en compte. Enfin, le syndic rappelle que le Pré Bournoud constitue une donation et qu'à ce titre, il est exclu d'en modifier l'affectation.

Postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David

« Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit »

La Municipalité propose de maintenir le délai au 31 décembre 2018, sachant que c'est aux collectivités publiques de trouver des moyens de réduire les nuisances sonores sur les axes forts tels que la route du Chasseur, des Flumeaux, etc. Le Syndic précise, devant l'étonnement des commissaires, que de tels délais sont aussi dus au fait que les études prennent un certain temps. En l'espèce, le travail a été rendu

au milieu de cette année par le bureau spécialisé, le temps consacré à ces études n'étant pas sous le contrôle de la Municipalité.

Dans tous les cas, pour ce type d'analyses des nuisances sonores, des subventions sont versées par la Confédération. Afin de bénéficier des subventions sur ce projet, il est impératif que les travaux soient lancés avant fin 2018. Quant au canton, il n'intervient pas sur les routes communales.

Postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts

« Pour un service de vélos en libre-service à Prilly »

L'échéance qui permettra de savoir si l'on peut créer ce réseau de vélos en libre-service à Prilly se trouve liée à la votation du 27 novembre, laquelle aura eu lieu à la lecture de ces lignes. En effet, ce réseau est imaginé à partir de la Gare de Prilly-Malley et avec Malley-Centre comme point de départ, sachant qu'il sera nécessaire de prévoir des vélos électriques. Il sera ensuite question d'étudier à quels endroits il sera pertinent de placer les stations.

En cas de refus de prolonger le délai proposé, la Municipalité expliquera pour quelles raisons il aura, cas échéant, été dépassé et l'opportunité, cas échéant, de grever ou non le postulat en fonction du résultat de ladite votation.

Postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek

« Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain »

Un plan de nature en ville constituait auparavant une obligation du Plan général d'affectation (PGA), mais tel n'est plus le cas actuellement. Il sera néanmoins utilisé comme outil de communication à la population. Un délai à fin 2017 paraît raisonnable pour mener cette réflexion, sachant que le rapport sur la biodiversité est relativement complexe.

Enfin, le Syndic précise qu'il conviendra d'abord de convaincre les propriétaires de prévoir des espaces verts et fleuris, les terrains concernés étant majoritairement privés, charge au service des parcs et promenades d'identifier les moyens d'y parvenir.

Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts

« Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly »

et Postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts

« Pour des logements subventionnés à Prilly »

Cette étude, qui a nécessité un travail important et complexe de par sa nature, est à présent terminée. Elle a l'avantage d'établir une photographie de la situation actuelle qui permettra ensuite de diversifier l'offre des différents types de logements sur la Commune, en veillant à maintenir une certaine mixité.

Postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi

« Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit »

Ce microcrédit consiste en une sorte de banque alternative qui permet à des petites entreprises de bénéficier de prêt hors des moyens d'emprunt habituels (plus d'informations sur internet). Il s'agit donc d'une structure solide qui demande aussi un certain suivi, effectué par la structure elle-même. Aujourd'hui, la mise en place d'un tel système n'est pas une priorité, d'autres aides existant déjà sur la Commune. La Municipalité comprend toutefois l'idée d'une telle démarche pour une ville comme Prilly et apportera une réponse dans le délai proposé.

Motion MO 2-2011 de M. l'ex-conseiller S. Birrer & consorts

« Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible »

En premier lieu, la Municipalité estime que le nouveau site internet répond en grande partie à cette motion. Un rapport suivra proposant de la classer pour sa partie « internet ».

Sur la question d'un « chargé de communication », il s'agira de savoir si son financement est accepté par le Conseil communal. Enfin, sur la question de l'éventuelle « révision » du Prill'Héraut, il n'a jamais été question d'envisager ce journal autrement que comme un journal d'informations locales ; rares sont les communes qui offrent un journal communal aussi régulier à ses habitants.

Postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal Mattia et consorts

« Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune »

Une étude conséquente est en cours sur ces questions d'éclairage urbain, notamment à Lausanne ; son résultat sera pris en compte par la Ville de Prilly. Le Syndic rappelle que nombre de luminaires ont été changés, depuis, par du matériel moderne. Ceci constitue, en partie et dans les faits, en une réponse à ce postulat.

Postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts

« Pour la sécurisation des piétons à Prilly »

Le Syndic explique qu'à la suite d'un rapport externe, un groupe de travail s'est réuni en 2016, afin d'analyser l'entier des passages piétons de la Commune. Il conviendra de déterminer quelles sont les possibilités d'amélioration. Certains passages ont déjà été refaits et répondent, en partie, à ce postulat. Par ailleurs, la Police de l'Ouest rappelle régulièrement à la Municipalité les questions de sécurité liées à ces passages.

Postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon

« Pour du vert transparent »

L'étude de ce postulat nécessite une approche qui s'apparente à la comptabilité analytique, le Service des Domaines a demandé de reporter cette réponse à un délai raisonnable fixé au 30 juin 2017.

Postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts

« Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud ? »

Le Syndic rappelle que « Corminjoz-Sud » est le plus jeune de ces postulats. En application de la loi sur l'aménagement du territoire, le canton a demandé aux communes de planifier les projets de développement selon qu'ils sont en priorité A, B ou C ; « Corminjoz-Sud » est classé B. Le but est de terminer d'abord les projets A de « Corminjoz-Nord » et en espérant commencer par les projets du quartier de Malley. Raisons pour lesquelles un délai à 2022 est proposé, lorsque la Municipalité aura identifié les axes de développement possibles sur cette partie de territoire.

Questions d'ordre général des commissaires

Le Syndic rappelle enfin que les motions et postulats dont les délais ont été prévus au 31 décembre 2017 ne seront pas à nouveau développés dans le rapport des traitements des motions et postulats en suspens de l'année prochaine ; seul un rappel de la motion ou du postulat apparaîtra.

Un commissaire s'étonne du fait que certains des délais proposés semblent un peu courts, laissant peu de marge à la Municipalité pour apporter leurs réponses au Conseil communal. Le syndic répond que les motions et postulats ont été analysés sérieusement en précisant que le nombre des dossiers en suspens demeure raisonnable au vu de l'ensemble du travail réalisé par les services de la commune.

Un commissaire regrette, quant à lui, la manière générale de procéder en établissant cette liste d'affaires en suspens, dont une date de 2008, car certaines requêtes risquent, avec le temps, de perdre leur raison d'être. Le Syndic répond que la liste des actes en suspens est ici exhaustive.

Le Syndic se retire avec les remerciements du président et la commission passe directement à la votation : les conclusions du rapport sont acceptées à six voix contre une.

Le président de la Commission lève la séance à 20h30.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport municipal N° 1 - 2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 1-2016, du 8 novembre 2016, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015 ;
2. de prolonger au 30 juin 2017 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi « Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit » ;
 - motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts « Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible » ;
 - postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon « Pour du vert transparent » ;
3. de prolonger au 31 décembre 2017 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer « Pour une dynamisation du Centre de Prilly » ;
 - postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts « Pour un service de vélos en libre-service à Prilly » ;
 - postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek « Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain » ;
 - postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts « Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly » et
 - postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts « Pour des logements subventionnés à Prilly » ;
4. de prolonger au 30 juin 2018 le délai de réponse à l'objet suivant :
 - postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à Prilly » ;
5. de prolonger¹⁾/maintenir²⁾ au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David « Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit » ;
 - postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune » ;
6. de prolonger au 31 décembre 2022 le délai de réponse à l'objet suivant :
 - postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts « Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud ».

Au nom de la Commission :

Le Président

Le rapporteur

Jean-Pierre ROSSET

David STAUFFER